

# INTERDICTION DE VAPOTER



Vapoter ici vous expose à une amende forfaitaire  
pouvant aller jusqu'à 150 euros

Pour **arrêter de fumer**, faites-vous aider en  
appelant le **39 89** (service gratuit + coût de l'appel)  
[www.tabac-info-service.fr](http://www.tabac-info-service.fr)

Décret n° 2017-633 du 25 avril 2017 relatif aux conditions  
d'application de l'interdiction de vapoter dans certains lieux à  
usage collectif